

## Séance du 24 février 2022

L'an deux-mille vingt-deux, le vingt-quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur LAGARDERE Régis, Maire.

**Présents** : Mrs Patrick PASQUALI, Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Benoit COUSTURIAN, Stéphane MOERIS, Mmes Elisabeth TERRAIL, Céline FAUBEC, Claire RICHARDSON

**Excusés** : Alain DIANA, Jean-Pierre ZANCONATO

**Secrétaire de séance** : Richardson Claire

### **Délibération sur les résultats de l'enquête- Déplacement des chemins**

#### **Chemin n°15 à la Marche**

Oùï la communication du maire rappelant les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet de déplacement du chemin rural n° 15 dit "à la Marche" et fait procéder à une enquête publique par Monsieur ESPIAU Jean, commissaire-enquêteur.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies au cours de l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, décide à l'unanimité:

- **Le déplacement du chemin** rural n°15 dit "à la Marche". Le nouveau tracé empruntera la parcelle cadastrée section D n° 1 136 d'une contenance de 0ha 02 ca 88ca,

- **La vente des parcelles cadastrées**

- D 1337 : 0ha 00a 66 ca

- D 1339 : 0ha 03a 79ca issue de l'assiette dudit chemin à Monsieur ROUET Patrice au prix de un euro symbolique.

- **L'acquisition** de la parcelle cadastrée section D n° 1336 d'une contenance de 0ha 02 ca 88ca, au GFA de Bigourdas au prix d'un euro symbolique.

- **Désigne** Monsieur PASQUALI Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, pour représenter la commune à ou aux acte(s) de vente qui sera ou seront établis en la forme administrative.

- précise que la dépense sera inscrite au budget 2022.

#### **Chemin n°14 dit Bigourdas aux « Moulins »**

Oùï la communication du maire rappelant les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet de déplacement du chemin rural n° 14 dit Bigourdas aux "Moulins" et fait procéder à une enquête publique par Monsieur ESPIAU Jean, commissaire-enquêteur.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies au cours de l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, décide à l'unanimité:

- **Le déplacement du chemin** rural n° 14 dit Bigourdass aux "Moulins" Le nouveau tracé empruntera les parcelles cadastrées section C n° 1288, 1290, 1292 d'une contenance de 11a 72ca

- **La vente des parcelles cadastrées**

- C 138, 139, 140, 1289, 1293, 1291 et 1294 pour une contenance totale de 1ha 77a 24 ca issue de l'assiette dudit chemin au GFA DE BIGOURDAS au prix de un euro symbolique.

- **L'acquisition** des parcelles cadastrées section C n° 1288, 1290, 1292 d'une contenance de 11a 72ca au GFA de Bigourdass au prix d'un euro symbolique.

- **Désigne** Monsieur PASQUALI Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, pour représenter la commune à ou aux acte(s) de vente qui sera ou seront établis en la forme administrative.

- précise que la dépense sera inscrite au budget 2022.

**Chemin de la Croix du Péré « Aux Aouailles »**

Où la communication du maire rappelant les conditions dans lesquelles il a conduit l'instruction du projet de déplacement du chemin rural du Péré « Aux Aouailles » et fait procéder à une enquête publique par Monsieur ESPIAU Jean, commissaire-enquêteur.

Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des déclarations, observations et réclamations recueillies au cours de l'enquête ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, décide à l'unanimité:

- **Le déplacement du chemin** du Péré « Aux Aouailles » Le nouveau tracé empruntera les parcelles cadastrées section :

- B 1185 : 0ha 01a 14ca,

- B 1188 : 0ha 00a 99ca

- B 1191 : 0ha 06a 61ca

- B 1194 : 0ha 01a 39ca

- B 1197 : 0ha 01a 92ca

- B 1198 : 0ha 00a 17ca

- **La vente des parcelles cadastrées**

- B 1201 0ha 11a 63ca pour une contenance totale de 0ha 11a 63ca ca issue de l'assiette dudit chemin à Mr NOBLET Eric au prix de un euro symbolique.

- **L'acquisition** des parcelles cadastrées section B 1185, 1188, 1191, 1194, 1197, 1198 d'une contenance de 12a 22ca à Monsieur NOBLET Eric au prix d'un euro symbolique.

- **Désigne** Monsieur PASQUALI Patrick, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, pour représenter la commune à ou aux acte(s) de vente qui sera ou seront établis en la forme administrative.

- précise que la dépense sera inscrite au budget 2022.

-----  
**Courrier Mr LAFFITTE Gaspar pour proposition d'achat de terrain**

Monsieur le maire informe les membres du rendez-vous avec Me DUFRENE ROUCHY Caroline pour l'achat du pigeonnier.

### **Délibération pour modification du RIFSEEP**

Monsieur le maire informe que le temps de travail de Mme Marconnet ayant dû être réduit d'une heure pour raisons légales, résolution est prise d'augmenter le montant du RIFSEEP.

-----

### **Délibération pour création de poste**

Monsieur le maire fait part aux membres que Melle MARCONNET Anne Laure peut prétendre au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe au 01-07-2022.

Son ancienneté lui permet de prétendre à ce nouveau grade.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité la création du poste au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

-----

### **Point sur le recensement 2022**

Le recensement s'est terminé le 19 février et relève :

322 Adresses d'habitation

Adresses sans logement : 5

Dossiers d'adresse collective : 3

236 résidences principales, 3 logements occasionnels, 45 résidences secondaires et 46 logements vacants.

Bulletins individuels : 492

Fiches de logements non enquêtés : 9

Nombre supposé de personnes résidents dans logements non enquêtés : 18

Nombre de personnes recensées : 510

-----

### **Projets d'investissement**

Electricité de l'église, nettoyage toiture de l'église,

Devis demandé pour remise en état du parking promenade sud (3000 euros environ),

Devis accès handicapés au tennis (4000 euros environ)

Construction sanitaires stade

Devis pour remise en état rue devant l'épicerie : 3700 euros environ

Changement porte de la mairie pour accès handicap : 3000 euros environ

Fin du relevage des tombes au cimetière

-----

### **Compte rendu de la réunion « Restauration de la Halle »**

Monsieur le maire fait lecture du courrier de l'UDAP suite à la réunion concernant les travaux « restauration de la Halle ». Le courrier fait état d'un avis défavorable si toiture n'est pas travaillée, confirme la vétusté de la partie haute, confirme que l'enfermement des piliers dans le sol béton doit être corrigé, et propose une étude de revêtement pour répondre à l'usage qui en sera fait, précise que certains détails devront être soignés.

Il fait lecture aussi du plan de financement.

---

## **Questions diverses**

Course d'orientation : demande autorisation de l'organisation d'une course d'orientation sur la commune le 8 mai 2022. L'accord est donné à l'unanimité.

Le logement T4 est libre et à louer.

Présentation projet de dépliant touristique.

Réunion voirie : point sur certains travaux non réalisés (croix Esparbès, Pont)

Séance levée à 21h50